

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT
NANTES
CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

02. DCM2026S3N02 – Commissions municipales – Définition et composition

Monsieur le Maire rapporte :

Conformément aux dispositions des articles L2121-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider de constituer des commissions municipales chargées d'examiner les affaires relevant de leurs domaines d'intervention et de préparer les travaux du Conseil. Ces commissions sont composées exclusivement de membres du Conseil municipal, et leur composition doit respecter le principe de représentation proportionnelle des groupes siégeant au sein de l'assemblée.

La répartition des sièges entre les élus de la majorité municipale et les élus des groupes minoritaires doit ainsi reproduire la proportion issue de la composition du Conseil municipal. Pour le présent mandat, cette proportion conduit à une représentation fixée comme suit :

- 5/7^e des sièges pour la majorité municipale ;
- 2/7^e des sièges pour le groupe minoritaire, conformément au poids relatif des groupes d'opposition.

En application de ce cadre juridique, il est proposé au Conseil municipal de créer quatre commissions municipales couvrant les principaux champs d'action de la collectivité :

- Finances, performance et administration ;
- Cadre de vie, fabrique de la ville et transition écologique ;
- Cohésion sociale et tranquillité publique ;
- Enfance, jeunesse, culture et sport.

Chaque commission aura pour mission d'examiner les dossiers relevant de son périmètre et d'émettre un avis ou des recommandations avant qu'ils ne soient présentés au Conseil municipal.

Afin d'assurer un fonctionnement efficace et lisible de ces instances, le maire proposera à chacune des commissions de confier sa vice-présidence ainsi que la suppléance de cette vice-présidence à des adjoints.

Par ailleurs, à la suite des travaux de la commission plénière du 31 mars 2026, il est proposé que tout membre d'une commission puisse, en cas d'absence, être suppléé par un autre conseiller municipal nommément désigné.

La désignation de suppléants demeure facultative et ne modifie en rien le respect de la proportionnalité entre majorité et minorités, celle-ci étant appréciée uniquement sur les membres titulaires.

Les compositions proposées pour les quatre commissions résultent de ces principes et intègrent les désignations exprimées par les groupes.

DECISION

VU les articles L2121-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUINEL, Mme Valérie DREYFUS du groupe « Orvault ensemble » :

- **CONSTITUE** les commissions municipales permanentes suivantes :
 - Commission Finances, performance et administration ;
 - Commission Cadre de vie, fabrique de la ville et transition écologique ;
 - Commission Cohésion sociale et tranquillité publique ;
 - Commission Enfance, jeunesse, culture et sport.
- **DESIGNE** dans les conditions prévues à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales les membres des commissions comme indiqué ci-après :

Commission Finances, performance et administration

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">– Monsieur Gilles BERRÉE (vice-président), liste de la majorité– Madame Maryse PIVAUT (Vice-présidente 2), liste de la majorité– Monsieur Florent THOMAS, liste de la majorité– Monsieur François OILLIC, liste de la majorité– Madame Aurélie LACROIX, liste de la majorité– Monsieur Bertrand DESSIRIER, liste de la majorité– Madame Moïra ASSÈS, liste de la majorité– Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, liste de la minorité– Monsieur André NYAMSI, liste de la minorité– Madame Dominique VIGNAUX, suppléante liste de la minorité |
|---|

Commission Cadre de vie, fabrique de la ville et transition écologique

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">– Monsieur Dominique FOLLUT (vice-président), liste de la majorité– Monsieur Eliseo BASTARD (Vice-président 2), liste de la majorité– Monsieur Jean-Jacques DERRIEN, liste de la majorité– Monsieur Armel PEDRON, liste de la majorité– Monsieur Alban VARUTTI, liste de la majorité– Monsieur Arnaud CHAGNEAU, liste de la majorité– Madame Dominique VIGNAUX, de la liste de la minorité– Madame Anne-Sophie LOUBOUTIN, liste de la minorité– Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, suppléant liste de la minorité |
|---|

Commission Cohésion Sociale et tranquillité publique

- Monsieur Damien LE ROUX (vice-président), liste de la majorité
- Madame Gaétane THOMAS-TINOT (Vice-présidente 2), liste de la majorité
- Madame Emmanuelle BETY, liste de la majorité
- Madame Charline TANGUY, liste de la majorité
- Madame Stéphanie LEFEBVRE, liste de la majorité
- Monsieur Bernard GIUMELLI, liste de la majorité
- Madame Valérie DREYFUS, la liste de la minorité
- Monsieur Lionel AUDION, liste de la minorité
- Madame Armelle CHABIRAND, suppléante liste de la minorité

Commission Enfance Jeunesse Culture et Sports

- Madame Elodie RAGUIN (vice-président), liste de la majorité
- Madame Sandrine FOUILLÉ (Vice-présidente 2), liste de la majorité
- Monsieur Thierry BOUTIN, liste de la majorité
- Madame Laure PALISSE, liste de la majorité
- Madama Estelle de PLINVAL, liste de la majorité
- Madame Stéphanie LE GOFF, liste de la majorité
- Madame Mathilde LALART, liste de la majorité
- Madame Armelle CHABIRAND, de la liste de la minorité
- Monsieur Thierry GUISNEL, liste de la minorité
- Monsieur Lionel AUDION, suppléant liste de la minorité

Extrait certifié conforme

Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire

Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le :

08 AVR. 2026

Et par publication le :

08 AVR. 2026